



Syndicat CGT
de Famille et Cité
70 bis, rue du Commerce
75015 – PARIS
06 16 67 50 60
Cgt.famille.et.cite@gmail.com

Syndicat CFDT
de Famille et
Cité
70 bis, rue du
Commerce
75015 - PARIS



Tous au rassemblement devant le Ministère le jeudi 20 octobre 2016 à 10 heures

Après que le Cabinet de Madame TOURAINE ait ignoré l'urgence pendant un mois, le conseiller de Madame Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, a reçu une délégation des salariés de l'association « Famille et Cité » vendredi 14 octobre. Il s'était engagé à proposer à sa Ministre et au Cabinet de Madame Touraine de réunir tous les financeurs publics de « Famille et Cité » (CAF, CNAF, Conseils départementaux...) autour d'une table. De cela il n'en est plus question dans sa réponse écrite que nous reproduisons au verso.

Dans cette réponse l'éventualité de la liquidation de l'association est évoquée avec ce commentaire sibyllin : « *ce serait plus compliqué pour la suite des événements* ». Plus compliqué ???

Il s'agit de l'emploi des 300 salariés ! Des salariés qui ne ménagent pas leurs efforts pour venir en aide aux personnes les plus fragiles (personnes âgées, handicapées, familles précarisées, ...).

Les salariés de « Famille et Cité » ne laisseront liquider ni leurs emplois, ni leur activité !

Dans l'hypothèse du redressement judiciaire le conseiller de Madame Rossignol évoque « *la reprise des activités de l'association et des salariés de chaque activité, par d'autres opérateurs sur chacun des champs respectifs* ». Quels opérateurs ? Des opérateurs du secteur lucratif comme *Crèche attitude*, filiale de SODEXO, repreneur de la *Crèche Enfant Cité* de Fontenay-aux-Roses le 22 août dernier et qui affiche sur son site WEB être « *le pionnier sur le marché des crèches et de la garde d'enfants* » ?

L'association n'est pas à vendre !

Nos activités ne sont pas à vendre, elles sont d'utilité publique !

Nos emplois ne sont pas à brader !

**Pour exiger le maintien de tous les emplois,
tous mobilisés le jeudi 20 octobre 2016 à 10 heures
devant le Ministère des affaires sociales et de la santé
14, avenue Duquesne – 75007 Paris**

Paris, le 17 octobre 2016

Suite entretien vendredi 14 octobre sur la situation de Famille et Cité

2 messages

Jean-Francois.MEIRA@feddf.gouv.fr <Jean-Francois.MEIRA@feddf.gouv.fr> 17 octobre 2016 à 20:41
À : comite-entreprise@famille-et-cite.asso.fr, Ulcgt.paris15@wanadoo.fr, cgt.ulparis7@gmail.com

Bonsoir à tous,

J'ai sollicité les services du ministère pour expertiser la procédure de cessation de paiement auprès du TGI, mais globalement, elle peut déboucher soit sur un redressement judiciaire, plus favorable à la continuité d'activité, soit sur la liquidation, ce qui serait plus compliqué pour la suite des événements, et pour les deux scénarios, que je rappelle :

- la reprise des activités de l'association, et des salariés de chaque activité, par d'autres opérateurs sur chacun des champs respectifs ;
- l'émergence d'un nouveau projet associatif, soutenu par les salariés (ou d'une SCOP, formule intéressante), qui permettrait de continuer de faire vivre l'association, sous réserve que la question de la dette soit réglée d'une manière ou d'une autre.

Par la suite, vous devrez normalement être reçus par les cabinets de Marisol Touraine et de Ségolène Neuville, concernés par toutes vos activités hors petite enfance.

Je reviens vers vous dès que possible.

Bien cordialement,

Jean-François MEIRA

Conseiller accueil du jeune enfant

Cabinet de Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes

40, rue du Bac 75007 PARIS

Tél. : 01.40.56.40.07

www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr